

COMMUNE D'UCCLE
Service de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29

B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : ES/amU51 F°071
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.193/s.340
Annexe : 1 dossier + 3 plans

Mesdames,

Objet : UCCLÉ. Avenue Kamerdelle, 14. Projet d'extension d'une villa.

En réponse à votre lettre du 7 janvier 2004, en référence, reçue le 12 janvier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 21 janvier 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

Pour rappel, la maison est située dans la zone de protection de la maison Génicot due à R. Delville, sise avenue Kamerdelle, 22. Le projet porte sur l'extension arrière de l'immeuble par le recouvrement de la terrasse au premier étage. Si l'incidence sur la maison due à R. Delville est faible, la Commission estime que cette construction ne constitue pas en soi une amélioration des lieux.

En outre, le projet prévoit un changement de revêtement sur les trois façades du n°14, en se différenciant de la maison jumelée avec laquelle la construction qui nous occupe forme un tout homogène, conçu comme tel. Le nouvel enduit serait de couleur beige clair et ponctué aux endroits modifiés de 'retraits' de couleurs légèrement plus foncées (façades latérales et arrière). La CRMS estime qu'il n'est pas judicieux d'intervenir de cette manière sur une maison double. Elle suggère de ne prévoir l'enduit que sur la nouvelle extension arrière et de laisser l'ensemble des deux autres façades visibles depuis l'espace public dans leur aspect actuel.

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. STEGEN
Vice-Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.